



**N° d'épreuve FFM** ..... 220  
**Moto-Club** ..... TRIAL CLUB DE LOOZE  
**N° d'affiliation** ..... C2778  
**Date** ..... 12 JUIN 2016  
**Lieu** ..... LOOZE (89300)  
**Organisateur technique** ..... Gilles FOUCHEROT  
**Adresse** ..... 19 Ch Beaugard - 89500 BEAUEMONT  
**E-mail** ..... gilles.foucherot@club-internet.fr  
**Téléphone** ..... 06 11 72 13 77

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

**Type de manifestation :**  Trial Outdoor  Trial Indoor

### Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

### Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, membres du Jury, Commissaires techniques, Chronométrateurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course ..... Jean-Marie MORIN  
 Président du Jury ou Arbitre\* ..... Gilles FOUCHEROT  
 Membre du Jury ..... Nicolas FOUCHEROT  
 Membre du Jury ..... Bruno HUGUENIN  
 Commissaire technique responsable ..... Patrick THEVENARD

\* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

### Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
SENIOR 1	11			Voir feuille inscription
OPEN	7			
SENIOR 2	7			
SENIOR 3+	7			
SENIOR 3	7			
SENIOR 4+	7			
SENIOR 4	7			
CHALLENGE EDUCATIF	6	14	80 MAXI	

Engagement :  
 Site internet :  
 Contact : Gilles FOUCHEROT  
 Adresse : 19 Ch Beaugard - 89500 BEAUEMONT  
 Téléphone : 06 11 72 13 77  
 E-mail : gilles.foucherot@club-internet.fr



### Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

#### Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :  oui (60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais à la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus)  non

Dans le cas où les licences à la journée sont délivrées, les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition de moins d'un an.

#### Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une Fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe. Dans le cas où le tracé emprunte des voies ouvertes à la circulation publique, chaque participant présentera également son permis de conduire ainsi que l'assurance et le certificat d'immatriculation du véhicule.

#### Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, boîte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

### Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

### Article 6 Médicalisation de la manifestation

Hôpital le plus proche ..... JOIGNY (89300) Temps de trajet (en min) ..... 15 / 20

### Article 7 Le site de pratique

Accès : Bois de LOOZE et forêt de JOIGNY  
 Nom du site : LOOZE (Départ et Arrivée)  
 Adresse :  
 Caractéristiques :  
 Longueur du parcours ..... 15 kms  
 Nombre de zones par tours ..... 12 zones  
 Temps global imparti ..... 7 heures  
 Nombre d'OT\* ..... 4  
 \*Officiels Commissaires de Zone Trial

Les parcours de liaison empruntent-ils des voies ouvertes à la circulation publique ?  oui  non



Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

### Visa du Moto-Club

Date : 21 février 2016

Date : 26/02/16

### Visa de la Ligue

### Visa de la FFM

Date : 08/03/16

Numéro : 1610206

Visa  
 09/02/16  
 N° FFM : C2778  
 N° SIRET : 502 973 805 00012  
 Club de Looze



**Organisateur**

N° d'épreuve FFM..... 220  
 Moto-Club..... TRIAL CLUB DE LOOZE  
 N° d'affiliation..... C2778  
 Lieu..... LOOZE (89300)

Date ..... 12 JUNI 2016

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
8h30	11h00	Contrôles administratifs	Toutes	2h30
8h30	11h00	Contrôles techniques	Toutes	2h30
9h30	11h00	Premier au dernier départ	Toutes	1h30
-----	-----	Temps de course / pilote	Toutes	7h00
9h30	18h00	Durée manifestation	Toutes	8h30


**Organisateur**

N° d'épreuve FFM..... 220  
 Moto-Club..... TRIAL CLUB DE LOOZE  
 N° d'affiliation..... C2778  
 Lieu..... LOOZE (89300)

1/ Championnats de BOURGOGNE et d'ILE DE FRANCE

2/ Le nombre de pilotes est limité à 130

3/ Catégories :

Règles du championnat de Ligue				
Catégories admises	Couleur des flèches	Nombre de tours	Nbr Tours pris en compte pour classement	Heure 1 <sup>er</sup> départ
Senior 1	Bleu	3	3	9h30
Open	Bleu/Vert	3	3	
Senior 2	Vert	3	3	
Senior 3+	Vert/Jaune	3	3	
Senior 3	Jaune	3	2 (1 <sup>er</sup> + Le meilleur entre le 2 <sup>ème</sup> et le 3 <sup>ème</sup> tour)	
Senior 4+	Jaune/Noir	3	2	
Senior 4	Noir	2	2	
Challenge Educatif	Noir	2	2	80cc
				6 à 14 ans
				Inférieure à 80 cc jusqu'à 10 ans Inférieure à 125 cc jusqu'à 14 ans Cylindrée libre après 15 ans

4/ Jeunes pilotes « Challenge Educatif » :

L'organisation met en place un Challenge Educatif aux pilotes âgés de 6 à 14 ans aux conditions obligatoires suivantes :

- \* Guidon d'or ou d'argent et licence NU1 NU2 NU3
- \* Autorisation parentale signée
- \* Educateur ou Assistant pilote ayant une licence compétition ou suiveur.

5/ Obligation des pilotes :

Les concurrents s'engagent à respecter scrupuleusement les instructions données par les organisateurs, à suivre le parcours fléché et à respecter l'environnement et les usagers dans les chemins empruntés.

Chaque concurrent doit avoir pris connaissance du présent règlement, s'engage à le respecter et à subir les sanctions qui pourraient être prises à son égard pour tout manquement à la discipline lors de l'épreuve.

L'utilisation de tapis environnementaux est obligatoire dans le parc coureur, au moment de l'entretien et du remplissage de la moto.

**Visa du Moto-Club**

Date : 21 Juin 2016

N° FFM :  
C2778  
N° SIRET :  
502 973 605 00012


**Visa de la Ligue**

Date : 26/02/16

Signature: *[Signature]*

**Visa de la FFM**

Date :

Numéro :

